

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
21 novembre 2017
Français
Original : anglais

**Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs
des représentants suppléants de l'Uruguay au Conseil
de sécurité**

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 21 novembre 2017 indiquant que M. Jorge Haboosh et M^{me} María Fernanda Silvera ont été nommés représentants suppléants de l'Uruguay au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

